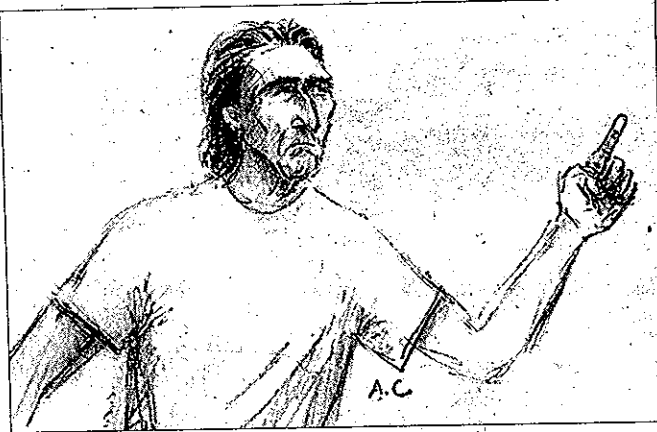


Douze ans pour le concubin violent

Assises | L. Cuvillier reconnu coupable de la mort indirecte de son ex-amie.



■ L'accusé s'est enfermé dans un délire de persécution. ALINE CHAMPSAUR

« Tout le dossier, c'est un mensonge ! » Lionel Cuvillier était bien présent, hier, pour le deuxième jour de son procès d'assises. Refusant de répondre aux questions, comme il le fait depuis le début de l'affaire, lorsque sa compagne Chantal Nicolloud avait été retrouvée dans le coma, le 15 septembre 2010 à Lunel-Viel, des hématomes sur la tête, avant de décéder des suites d'une septicémie. Son interrogatoire n'a rien apporté. L'ex-chauffeur routier conteste tout, dans une incohérence totale, y compris avoir eu des relations sexuelles avec la victime avec qui il vivait depuis des mois... « Je ne sortais pas encore avec elle », promet-il le plus sérieusement du monde.

« Vous êtes victime d'un complot ? » Le président Mocaer

« Vous n'avez jamais levé la main sur elle ? », demande le président Mocaer, rappelant qu'il a été condamné pour violence juste avant les faits... « Ça n'a jamais existé ! Même mon ex-femme n'a jamais été frappée. Je préfère taper dix bonhommes que taper une femme ! » Sur le banc des parties civiles, les sourires sont désabusés et amers... Dès qu'il est en difficulté, Cuvillier s'enferme dans son délire de persécution. « Vous êtes victime d'un com-

plot ? » ; finit par lui demander le président Mocaer.

« C'est tout à fait ce que je dis ! »

Pour ses avocats, M^{re} Arcens et Benyoucef, « il y a un décalage entre le son et l'image » mais le psychiatre estime qu'il peut être jugé : « Il réagit comme un enfant, avec une certaine mythomanie. »

Pour se forger une opinion, la cour a pu entendre le témoignage des ex-compagnes de Cuvillier, décrivant un homme alcoolique et violent. « Je sais que quand il sortira, ce sera mon tour », annonce la mère de ses trois enfants...

Le voisinage explique que le couple était alcoolique et le routier spécialiste des menaces et des coups sur Chantal Nicolloud. « La nuit du drame, il a hurlé : "Lève-toi salope, je vais te tuer" », indique une voisine. Et les légistes confirment que la victime présentait des traces de coups anciennes mais aussi récentes. « Le 15 septembre, il y a eu des coups portés », relève le Dr Boismenu. Sans pouvoir dire si la lésion crânienne est due à un coup ou à une chute.

Y. P.

■ Lionel Cuvillier a été condamné hier soir à douze ans de réclusion. L'avocat général a été entendu : il avait requis de dix à douze ans. La défense demandait l'acquiescement, faute de preuve. Bernard Rubio, qui n'avait pas porté secours à la victime, écope de dix-huit mois de prison avec sursis.

Il avalait 400 g avant de prenc

Maroc/Fréjorgues | La gendarmerie vient de démanteler un trafic entre

La résine de cannabis en provenance du Maroc et écoulée dans la région ne passe pas que par l'autoroute... La preuve : l'étonnante affaire réalisée à l'aéroport de Montpellier Méditerranée par le groupement sud de la gendarmerie des transports aériens (GTA) d'Aix-en-Provence. Depuis le mois d'avril, à la suite d'un renseignement glané par la BGTA (brigade de gendarmerie des transports aériens) de Montpellier Méditerranée, les enquêteurs avaient acquis la conviction que des trafiquants de hasch se servaient des lignes régulières depuis le Maroc pour acheminer la drogue.

Il avait ingurgité 81 "olives"

Et dimanche dernier, une opération regroupant 25 militaires a été lancée à Fréjorgues, conduisant à l'interpellation du principal suspect qui pensait avoir trouvé une combine peu risquée. Âgé d'une trentaine d'années, il avait sur lui, ou plutôt dans son estomac, 400 g de shit : il avait avalé, avant le départ, 81 "olives" qu'il a donc été obligé d'évacuer.

L'enquête diligentée par un juge montpelliérain et menée en liaison avec la



■ Âgé d'une trentaine d'années

section de recherches sur Roissy, a ensuite permis l'arrestation de deux autres suspects en maine.

8 000 € de bénéfice par

Selon les investigations, le suspect aurait effectué au moins deux retours entre le Maroc et Montpellier durant un an et demi.

Casino et resto avec Gard/Hérault | Argent et kilos de cann

L'opération antistupéfiants menée mardi par une soixantaine de gendarmes (Midi Libre du 11 septembre) a conduit, au final, à l'interpellation de quatorze personnes à Palavas, Carnon, Montpellier et Uchaud (Gard). Une trentaine de consommateurs ont été identifiés. L'enquête avait débuté à Palavas, en janvier dernier. Le coup de filet effectué par la brigade de recherches de Castelnaud-le-Lez, avec le renfort de trois chiens de la police et de la gendarmerie spécialisés dans les recherches de stupéfiants mais aussi de billets, a permis de nom-

breuses sites. L'herbe était cultivée à Uchaud, près de Nîmes (3 pieds d'1 m à 1,8 m ont été retrouvés) et la drogue conditionnée sur le littoral héraultais (2,5 kg d'herbe, 200 g de haschich et 1500 € ont été saisis). Les quatre principaux suspects, âgés d'une vingtaine d'années, dont le "cerveau", 21 ans, de la cité Gély, ont été incarcérés. Ils sont soupçonnés d'avoir ainsi écoulé des kilos d'herbe. « Ils dépensaient sans compter, au casino et dans les restos, et pas des petits, tous les soirs », révèle un enquêteur.

Y. P. ■ Le fru